



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire :

Réf. :

Paris, le 24 SEP. 2018

Maître Rémy JOSSEAUME
36 rue Vital
75016 Paris

Maître,

Par courrier en date du 5 avril 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, [REDACTED]

De ce fait, son permis de conduire est doté de sept points à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire